

Arrêté du 29 juin 2011 portant modification de l'arrêté du 10 mars 2011 conférant l'honorariat à d'anciens membres de conseils de prud'hommes

NOR : JUSB1117791A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 29 juin 2011, l'arrêté du 10 mars 2011 conférant l'honorariat à d'anciens membres de conseils de prud'hommes est modifié ainsi qu'il suit :

- au titre de l'année 2010 :

Cour d'appel de Douai

Les mots

«Monsieur LICTEVOUT Charles, Jérôme, Edouard, ancien membre du conseil de prud'hommes de Doua »
sont remplacés par les mots

«Monsieur LICTEVOUT Charles, Jérôme, Edouard, ancien membre du conseil de prud'hommes de Fourmies»

Fait le 29 juin 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et
des libertés,
Par délégation,
La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC